



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division de l'Encadrement et des Personnels
Administratifs et Techniques

DIEPAT/21-874-1237 du 04/01/2021

**ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE
ACADEMIQUE - REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION**

Référence : article 10 du décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires

Destinataires : Messieurs les attachés d'administration de l'Etat

Dossier suivi par : Mme AUZET - Secrétariat de division - Tel : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après les arrêtés rectoraux qui actualisent la composition de la commission administrative paritaire académique concernant le corps des :

- **Secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur**
- **Infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur**
- **Agents non titulaires exerçant des fonctions dans les domaines administratifs, techniques, social et de santé placés auprès du recteur de l'académie d'Aix-Marseille**
- **Adjointes administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur**
- **Adjointes techniques des établissements d'enseignement**

portant désignation des représentants de l'administration.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Division de l'encadrement et des
personnels administratifs et techniques
(DIEPAT)**

Le recteur de la région académique Provence
Alpes Côte d'Azur,
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille,
Chancelier des universités

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment son article 9 ;
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
VU la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'état ;
VU l'arrêté Fonction publique du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat (JORF du 5 juin 2018) ;
VU l'arrêté ministériel du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 août 2018) ;
VU l'arrêté rectoral du 25 mai 2018 relatif au nombre de sièges pour les commissions administratives paritaires publié au bulletin académique n°374 du 28 mai 2018 ;
CONSIDERANT la nomination en date du 30 novembre 2020 de Monsieur Charles BOURDEAUD'HUY en qualité d'adjoint au secrétaire général d'académie, directeur des ressources et relations humaines dans l'académie d'Aix Marseille.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Sont désignés en qualité de **représentants de l'administration** à la commission administrative paritaire académique des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur à compter du 1^{er} janvier 2021 :

SECRETAIRES ADMINISTRATIFS DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	
Titulaires	Suppléants
<ul style="list-style-type: none"> - Le recteur de la région académique Provence Alpes Côte d'Azur, Recteur de l'académie d'Aix-Marseille, Chancelier des universités, Bernard BEIGNIER, président - Gérard MARIN, Secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille - Charles BOURDEAUD'HUY, Directeur des relations et des ressources humaines - Paule CHICH, Principale, Collège Bosco, Vitrolles - Frédéric POIRIER, directeur adjoint, CROUS Aix-Marseille - Alain MASSENET, Secrétaire général de la DSDEN 84, Avignon 	<ul style="list-style-type: none"> - Françoise PUJOL D'ANBRERO, Secrétaire générale de la DSDEN 05, Gap - Laurent BARBIERI, Directeur général des services, Aix-Marseille Université - Elisabeth PORTIGLIATI, Proviseure, Lycée Emile ZOLA, Aix en Provence - Brigitte CANAVESE, Principale adjointe, Collège Château Double, Aix en Provence - Nicolas GENESTOUX, Chef de la DIEPAT, rectorat - Sofian LAAYSEL, Chef de bureau des personnels administratifs, DIEPAT

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 09/12/2020

Bernard BEIGNIER



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Division de l'encadrement et des
personnels administratifs et techniques
(DIEPAT)**

Le recteur de la région académique
Provence Alpes Côte d'Azur,
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille,
Chancelier des universités

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment son article 9 ;
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
VU la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'état ;
VU l'arrêté Fonction publique du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat (JORF du 5 juin 2018) ;
VU l'arrêté ministériel du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 août 2018) ;
VU l'arrêté rectoral du 25 mai 2018 relatif au nombre de sièges pour les commissions administratives paritaires publié au bulletin académique n°379 du 10 septembre 2018 ;
CONSIDERANT la nomination en date du 30 novembre 2020 de Monsieur Charles BOURDEAUD'HUY en qualité d'adjoint au secrétaire général d'académie, directeur des ressources et relations humaines dans l'académie d'Aix Marseille.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Sont désignés en qualité de **représentants de l'administration** à la commission administrative paritaire académique des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur à compter du 1^{er} janvier 2021 :

INFIRMIERS DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	
Titulaires	Suppléants
<ul style="list-style-type: none">- Le recteur de la région académique Provence Alpes Côte d'Azur, Recteur de l'académie d'Aix-Marseille, Chancelier des universités, Bernard BEIGNIER, président- Gérard MARIN, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille- Charles BOURDEAUD'HUY, Directeur des relations et des ressources humaines- Vincent LASSALLE, Secrétaire général de la DSDEN 13, Marseille- Fabienne BONTEMPS, Infirmière Conseillère technique auprès du recteur	<ul style="list-style-type: none">- Nicolas GENESTOUX, chef de la DIEPAT, rectorat- Fabienne OHL, Provisseure-adjointe, Lycée Paul Cézanne, Aix en Provence- Renaud DUMAS, Principal, Collège Rocher du Dragon, Aix en Provence- Claire MOLENAT, adjointe au directeur des relations et des ressources humaines, rectorat- Nathalie QUARANTA, Chef de bureau des personnels d'encadrement, techniques et médico-sociaux, rectorat

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 09/12/2020

Bernard BEIGNIER



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Division de l'encadrement et des
personnels administratifs et techniques
(DIEPAT)**

Le recteur de la région académique
Provence Alpes Côte d'Azur,
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille,
Chancelier des universités,

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment son article 9 ;
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
VU la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'état ;
VU l'arrêté Fonction publique du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat (JORF du 5 juin 2018) ;
VU l'arrêté ministériel du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 août 2018) ;
VU l'arrêté rectoral du 25 juin 2018 relatif au nombre de sièges pour les commissions administratives paritaires publié au bulletin académique n°379 du 10 septembre 2018 ;
CONSIDERANT la nomination en date du 30 novembre 2020 de Monsieur Charles BOURDEAUD'HUY en qualité d'adjoint au secrétaire général d'académie, directeur des ressources et relations humaines dans l'académie d'Aix Marseille.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Sont désignés en qualité de **représentants de l'administration** à la commission consultative paritaire académique des agents non titulaires exerçant des fonctions dans les domaines administratifs, techniques, social et de santé à compter du 1^{er} janvier 2021:

AGENTS NON TITULAIRES EXERCANT DES FONCTIONS DANS LES DOMAINES ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SOCIAL ET DE SANTE PLACES AUPRES DU RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX MARSEILLE	
Titulaires	Suppléants
<ul style="list-style-type: none"> - Le recteur de la région académique Provence Alpes Côte d'Azur, Recteur de l'académie d'Aix-Marseille, Chancelier des universités, Bernard BEIGNIER, président - Gérard MARIN, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille - Charles BOURDEAUD'HUY, Directeur des relations et des ressources humaines - Fabienne CALLOUE, Médecin conseillée technique du recteur - Muriel DESHAYES, Conseillère technique du recteur au niveau social 	<ul style="list-style-type: none"> - Nicolas GENESTOUX, Chef de la DIEPAT, rectorat - Claire MOLENAT, adjointe au directeur des relations et des ressources humaines, rectorat - Corinne CROS, IEN, adjoint du DASEN chargée du 1^{er} degré - Nathalie QUARANTA, Chef du bureau des personnels d'encadrement, techniques et médico-sociaux, rectorat - Sofian LAAYSEL, chef du bureau des personnels administratifs, rectorat

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 09/12/2020

Bernard BEIGNIER



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Division de l'encadrement et des
personnels administratifs et techniques
(DIEPAT)**

Le recteur de la région académique
Provence Alpes Côte d'Azur,
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille,
Chancelier des universités

VU les articles 8 et 10 du décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires

VU l'arrêté rectoral DIEPAT en date du 30 mars 2017 portant désignation des représentants de l'administration à la commission administrative paritaire académique des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, publié au bulletin académique n° 738 du 24 avril 2017

CONSIDERANT la nomination en date du 30 novembre 2020 de Monsieur Charles BOURDEAUD'HUY en qualité d'adjoint au secrétaire général d'académie, directeur des ressources et relations humaines dans l'académie d'Aix Marseille.

ARRETE

ARTICLE PREMIER – Sont désignés en qualité de **représentants de l'administration** à la commission administrative paritaire académique des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE L'EDUCATION NATIONALE et de L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	
Titulaires	Suppléants
<ul style="list-style-type: none"> - Le recteur de la région académique Provence Alpes Côte d'Azur, Recteur de l'académie d'Aix-Marseille, Chancelier des universités, Bernard BEIGNIER, président - Gérard MARIN, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille, - Charles BOURDEAUD'HUY, directeur des relations et des ressources humaines - Vincent LASSALLE, secrétaire général de la DSDEN des Bouches-du-Rhône, - Sylvie NEAUPORT, directrice du pôle gestion des personnels, Aix Marseille Université, - Marie-Claude D'ANNA RAGUIN, principale du collège Sophie Germain, Luynes 	<ul style="list-style-type: none"> - Claire MOLENAT, adjointe au directeur des relations et des ressources humaines, rectorat, - Laurence MOTTET, Gestionnaire, collège Jean de la Fontaine, Gémenos, - Françoise PUJOL D'AMBRERO, secrétaire général de la DSDEN des Hautes Alpes, - Vanessa CAMPELLO, agent comptable, Lycée Marie Madeleine Fourcade, Gardanne, - Nicolas GENESTOUX, Chef de la DIEPAT, rectorat, - Sofian LAAYSEL, chef de bureau des personnels administratifs.

ARTICLE 2 - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 09/12/2020

Bernard BEIGNIER



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Division de l'encadrement et des
personnels administratifs et techniques
(DIEPAT)**

Le recteur de la région académique Provence
Alpes Côte d'Azur,
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille,
Chancelier des universités,

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment son article 9 ;
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
VU la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'état ;
VU l'arrêté Fonction publique du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat (JORF du 5 juin 2018) ;
VU l'arrêté ministériel du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 août 2018) ;
VU l'arrêté rectoral du 25 mai 2018 relatif au nombre de sièges pour les commissions administratives paritaires publié au bulletin académique n°374 du 28 mai 2018 ;
CONSIDERANT la nomination en date du 30 novembre 2020 de Monsieur Charles BOURDEAUD'HUY en qualité d'adjoint au secrétaire général d'académie, directeur des ressources et relations humaines dans l'académie d'Aix Marseille.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Sont désignés en qualité de **représentants de l'administration** à la commission administrative paritaire académique des adjoints techniques des établissements d'enseignement à compter du 1^{er} janvier 2021 :

ADJOINTS TECHNIQUES DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT	
Titulaires	Suppléants
<ul style="list-style-type: none"> - Le recteur de la région académique Provence Alpes Côte d'Azur, Recteur de l'académie d'Aix-Marseille, Chancelier des universités, Bernard BEIGNIER, Président -Gérard MARIN, Secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille -Charles BOURDEAUD'HUY, Directeur des relations et des ressources humaines - Charles-Henry GARNIER, Gestionnaire comptable, Lycée Emile Zola, Aix en Provence - Véronique DOBRE, Proviseure, Lycée Montgrand, Marseille. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nicolas GENESTOUX, Chef de la DIEPAT, Rectorat -Pauline BANZO, Principale, Collège Vincent Van Gogh, Arles -Véronique GALZY, Chef de la division logistique, Rectorat - Xavier JONNIAUX, Gestionnaire, Collège Mignet, Aix en Provence - Nathalie QUARANTA, Chef de bureau des personnels d'encadrement, techniques et médico-sociaux

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 09/12/2020

Bernard BEIGNIER